



**PRÉFET
DE LA HAUTE-
GARONNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLAN DE PROTECTION DE L'ATMOSPHÈRE DE L'AGGLOMERATION TOULOUSAINE

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le dossier d'enquête publique contient les éléments suivants :

- une notice explicative indiquant l'objet de l'enquête avec la mention des textes qui régissent l'enquête publique et le plan de protection de l'atmosphère ;
- le résumé non technique du projet de plan ;
- le projet de plan de protection de l'atmosphère de l'agglomération toulousaine comprenant notamment l'évaluation environnementale ;
- le cahier des actions ;
- la synthèse du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) ;
- la déclaration d'intention du préfet de la Haute-Garonne du 4 août 2022 annonçant sa décision de réviser le plan de protection de l'agglomération toulousaine ;
- le bilan de la concertation préalable du public qui s'est déroulée du 27 octobre 2022 au 1^{er} décembre 2022 inclus ;
- l'attestation de l'avis favorable du Conseil Départemental des Risques Sanitaires et Technologiques de la Haute-Garonne du 10 avril 2025;
- l'avis du 10 juillet 2025 de l'autorité environnementale de l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- l'avis du 11 juillet 2025 de l'autorité de contrôles des nuisances aéroportuaires et le mémoire en réponse du maître d'ouvrage ;
- le bilan de la consultation des organes délibérants des communes, des établissements publics de coopération intercommunale, du conseil départemental de la Haute-Garonne et de la Région Occitanie et de l'autorité organisatrice de la mobilité, inclus dans le périmètre du projet, conformément aux articles L. 222-4 et R. 222-21 du Code de l'environnement.